

# Avis aux actionnaires de Pictet-Health

LUXEMBOURG, LE 30 SEPTEMBRE 2025

Pictet

Société d'investissement à capital variable  
15, Avenue J.-F. Kennedy,  
L-1855 Luxembourg  
R.C.S. Luxembourg B38034

**LE PRÉSENT AVIS EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE. EN CAS DE DOUTE, NOUS VOUS INVITONS À FAIRE APPEL À UN CONSEILLER PROFESSIONNEL.**

*Tous les termes non définis dans le présent avis ont le sens qui leur est donné dans le Prospectus daté de juillet 2025.*

Madame, Monsieur,

Nous vous informons par le présent que le conseil d'administration (le «Conseil d'administration») de Pictet (la «**SICAV**») a décidé de repositionner le fonds Pictet - Health, en opérant un changement de nom, un changement de politique d'investissement et une fusion par absorption, du fonds Pictet - Human.

## I. CHANGEMENT DE NOM ET DE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE PICTET-HEALTH

Le Gestionnaire d'investissement est spécialisé dans la gestion active d'actions thématiques, le processus d'investissement commençant par l'élaboration de thèmes d'investissement solides. Ces thèmes évoluent au fil du temps afin de garantir leur pertinence à long terme et de tirer parti des tendances de croissance séculaires favorables sur lesquelles ces thèmes reposent. L'univers d'investissement est adapté en conséquence afin de garantir des avantages optimaux pour les actionnaires. Une analyse révèle une convergence accélérée entre deux thèmes d'investissement existants: Health, qui se concentre sur l'innovation médicale et les infrastructures permettant aux sociétés vieillissantes de vivre plus longtemps et en meilleure santé, et Human, qui propose des solutions pour une main-d'œuvre active plus longtemps, chargée de soutenir efficacement une population dépendante croissante. En réponse, le Conseil d'administration prévoit de fusionner les stratégies Health et Human en une stratégique unique et unifiée, rebaptisée «Longevity». Cela permettra de tirer davantage parti des opportunités offertes par ces évolutions sociétales, d'exploiter l'expertise spécialisée et les relations des équipes d'investissement Health et Human, et permettra aux actionnaires de capitaliser sur l'avenir prometteur des investissements axés sur la longévité.

Pour cette raison, le Conseil d'administration a décidé d'élargir le champ d'investissement actuel aux actions ou titres similaires émis par des entreprises qui soutiennent et favorisent la longévité par le biais de leurs activités liées, entre autres, à la santé, au bien-être, au mode de vie, aux loisirs, à l'éducation, à la productivité des entreprises et au soutien à une vie plus longue et de meilleure qualité.

En conséquence, à compter du 13 novembre 2025, la politique d'investissement sera la suivante:

*«Le Fonds vise à générer une croissance du capital à long terme en investissant dans des entreprises qui soutiennent et améliorent la longévité, tant au niveau individuel que sociétal. Le Fonds investit principalement dans des entreprises qui fournissent des solutions aux changements démographiques, aux progrès technologiques et à l'évolution des besoins sociétaux afin de promouvoir une vie plus saine, plus productive, de meilleure qualité et plus longue. Le Fonds investit principalement dans des actions ou des titres similaires émis par des entreprises dont les activités (mesurées par le chiffre d'affaires, la valeur de l'entreprise, le résultat avant intérêts et impôts ou des paramètres similaires) concernent en grande partie, sans s'y limiter, la santé, le bien-être, le mode de vie, les loisirs, l'éducation, la productivité des entreprises et les services favorisant une vie plus longue et de meilleure qualité.»*

Afin de permettre aux actionnaires de bénéficier d'un éventail plus large d'opportunités d'investissement et d'éviter les contraintes d'investissement indésirables liées au champ limité de l'interprétation restrictive des investissements durables par le Gestionnaire d'investissement, le Fonds deviendra un fonds relevant de l'Article 8 du SFDR, en réajustant la proportion d'investissements durables d'au moins 80% à au moins 30%.

A la même date, le nom Pictet - Health sera remplacé par Pictet - Longevity, afin de refléter la nouvelle stratégie d'investissement du Fonds.

## II. FUSION DE PICTET - HUMAN AVEC PICTET - HEALTH

Dans le but de renforcer la franchise thématique et les positions, et afin de tirer parti de l'avenir prometteur des investissements axés sur la longévité tout en réalisant des économies d'échelle, le Conseil d'administration a décidé de fusionner Pictet - Human (le «**Fonds absorbé**») avec Pictet - Health (qui sera renommé Pictet - Longevity) (le «**Fonds absorbant**») (l'ensemble du processus étant ci-après dénommé la «**Fusion**»).

Vos droits en tant qu'Actionnaires et tous les détails de la procédure ainsi que de plus amples informations concernant le Fonds Absorbant sont expliqués ci-dessous.

### 1 VOS OPTIONS

En votre qualité d'Actionnaires du Fonds Absorbant, si vous ne marquez pas votre accord avec la Fusion, vous pouvez:

- 1. Demander le rachat de vos Actions** sans frais au plus tard à l'Heure limite du Fonds Absorbant (voir ci-dessous).
- 2. Convertir votre investissement dans un autre fonds** sans frais au plus tard à l'Heure limite du Fonds Absorbant, aux conditions énoncées dans le Prospectus de la SICAV. Avant de demander la conversion, nous vous invitons à lire attentivement le DIC(I) relatif au Fonds dans lequel vous envisagez une conversion et, pour de plus amples informations, le Prospectus de la SICAV. Tous ces documents sont disponibles sur le site [pictet.com/assetmanagement](http://pictet.com/assetmanagement) ou auprès du siège social de la SICAV.

## 2 CALENDRIER DE LA FUSION

DATE D'ENVOI DE L'AVIS AUX ACTIONNAIRES	30 septembre 2025
<b>ÉCHÉANCE POUR LE RACHAT D'ACTIONS DANS LE FONDS ABSORBANT au plus tard 13h00 le 5 novembre 2025 OU LA CONVERSION DANS UN AUTRE FONDS («HEURE LIMITÉE DU FONDS ABSORBANT»)</b>	
SUSPENSION DE LA NÉGOCIATION DANS LE FONDS ABSORBANT	Aucune suspension
CALCUL DU RATIO D'ÉCHANGE DES ACTIONS («DATE DU RATIO D'ÉCHANGE»).	Sur la base de la valeur nette d'inventaire à la Date de prise d'effet, soit le 13 novembre 2025.
DATE DE LA FUSION («DATE DE PRISE D'EFFET»)	Le 13 novembre 2025 ou à une date ultérieure fixée par le Conseil d'administration et notifiée par écrit aux Actionnaires du Fonds.

## 3 DÉTAILS ET PROCÉDURE DE LA FUSION

### 3.1 Différences principales entre le Fonds absorbé et le Fonds absorbant

- › Le Fonds absorbant peut investir jusqu'à 49% de son actif net dans des Pays émergents, le Fonds absorbé pouvant investir jusqu'à 100% de son actif net dans ces actifs.
- › Le pourcentage d'actif net pouvant être investi dans des actions A chinoises par le biais du statut QFI accordé au Titulaire QFI pour le Fonds absorbé s'élève à 100%, contre 35% pour le Fonds absorbant.

Les droits des Actionnaires du Fonds absorbé et du Fonds absorbant sont les mêmes.

Toutes les caractéristiques clés et les principales différences entre le Fonds absorbé et le Fonds absorbant sont reprises dans un tableau plus amplement détaillé ci-dessous à la section «Différences entre les Fonds».

### 3.2 Procédure préalable à la Fusion

À la Date de prise d'effet, le Gestionnaire d'investissement vendra les actifs du Fonds absorbé qui ne sont pas compatibles avec la politique d'investissement du Fonds absorbant. Durant cette période, les règles et restrictions en matière d'investissement seront suspendues. Tous les frais de transaction résultant de la vente seront à la charge du Fonds absorbé. Le produit en espèces, ainsi que tous les actifs compatibles restants et tous les passifs du Fonds absorbé, seront transférés au Fonds absorbant à la Date de prise d'effet.

Tout passif, revenu couru, dividende et toute créance seront inclus dans le calcul de la valeur nette d'inventaire du Fonds absorbé et seront transférés au Fonds absorbant dans le cadre de la Fusion.

### 3.3 Dissolution du Fonds absorbé

Le Fonds Absorbé cessera d'exister en conséquence de la Fusion et sera dissout à la Date de prise d'effet sans entrer en liquidation.

### 3.4 Critères adoptés pour la valorisation des actifs et des passifs

Les actifs et passifs du Fonds absorbé et du Fonds absorbant seront évalués conformément aux dispositions du prospectus de la SICAV à la Date de prise d'effet.

### 3.5 Ratio d'échange

Le ratio d'échange de la Fusion sera fixé à 6 décimales et sera établi à la Date de prise d'effet (la «Date de ratio d'échange»).

Le ratio d'échange se base sur la valeur nette d'inventaire par Action en vigueur à cette date à la fois pour le Fonds absorbé et le Fonds absorbant.

En raison de la différence possible de valeur nette d'inventaire par Action entre les classes d'actions concernées du Fonds absorbé et les classes d'actions concernées du Fonds absorbant, le nombre d'Actions que les Actionnaires du Fonds

absorbé recevront dans le Fonds absorbant peut différer du nombre d'actions qu'ils détiennent dans le Fonds absorbé, mais la valeur de leur participation sera identique.

### 3.6 Coûts

Tous les frais juridiques, de conseil et administratifs liés à la Fusion seront supportés par la société de gestion de la SICAV, Pictet Asset Management (Europe) S.A.

### 3.7 Publication de la Date de prise d'effet

Ces informations seront également rendues publiques, lorsque la réglementation l'exige, dans les autres juridictions où des Actions du Fonds absorbant sont distribuées.

## 4 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les documents suivants sont disponibles au siège social de la SICAV, sur demande et sans frais, pour les Actionnaires du Fonds absorbé et du Fonds absorbant:

- › Le projet de fusion élaboré par le Conseil d'administration contenant des informations détaillées sur la Fusion en anglais (le «**Projet de Fusion**»);
- › Après la Date de prise d'effet, le rapport du réviseur d'entreprises indépendant, Deloitte Audit S.à r.l, validant l'évaluation des actifs et passifs et le ratio d'échange en vigueur conformément aux exigences de la Loi de 2010;
- › Les statuts de la SICAV;
- › Le Prospectus de la SICAV;
- › Le DIC(I) du Fonds absorbant.

## 5 DIFFÉRENCES ENTRE LES FONDS

Le tableau ci-dessous compare les informations pertinentes entre le Fonds absorbé et le Fonds absorbant.

Les Actionnaires sont invités à lire le Prospectus de la SICAV, ainsi que le DIC(I) concerné, ces documents étant disponibles sur [pictet.com/assetmanagement](http://pictet.com/assetmanagement) ou au siège social de la SICAV.

---

	<b>PICTET – HUMAN</b>	<b>PICTET- HEALTH (à renommer PICTET – LONGEVITY)</b>
<b>Profil d'investisseur</b>	<i>Le Fonds est un véhicule de placement à gestion active destiné aux investisseurs:</i>	<i>Le Fonds est un véhicule de placement à gestion active destiné aux investisseurs:</i>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Qui souhaitent investir dans les actions d'entreprises du monde entier qui fournissent des services contribuant à l'épanouissement et/ou au développement personnel;</li> <li>› Qui sont prêts à assumer d'importantes variations de valeur de marché et ont par conséquent une faible aversion au risque.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>› Qui souhaitent investir dans des actions de sociétés au niveau mondial, actives dans les segments liés à la promotion et à l'amélioration de la durée de vie;</li> <li>› Qui sont prêts à assumer d'importantes variations de valeur de marché et ont par conséquent une faible aversion au risque.</li> </ul>
<b>Informations générales</b>	<i>Le Fonds applique une stratégie durable et investit principalement dans des actions et des titres assimilés à des actions. Le Fonds investit principalement dans des entreprises qui aident les personnes à s'adapter aux bouleversements démographiques et technologiques qui ont transformé la vie quotidienne. Ces entreprises</i>	<i>Le Fonds vise à générer une croissance du capital à long terme en investissant dans des entreprises qui soutiennent et améliorent la longévité, tant au niveau individuel que sociétal. Le Fonds investit principalement dans des entreprises qui fournissent des solutions aux changements démographiques, aux progrès technologiques et à</i>

**PICTET – HUMAN****PICTET- HEALTH  
(à renommer PICTET – LONGEVITY)**

*aident les personnes à mener une vie plus enrichissante par des services permettant un apprentissage tout au long de la vie, fournissent des services de soin et des services de divertissement. Le Fonds investit principalement dans des entreprises dont les activités (mesurées par le chiffre d'affaires, la valeur de l'entreprise, le résultat avant intérêts et impôts ou des paramètres similaires) concernent en grande partie, sans s'y limiter, les services dans l'éducation, l'enseignement à distance, l'évolution de carrière, les services de soutien, les maisons de retraite et le divertissement.*

*l'évolution des besoins sociaux afin de promouvoir une vie plus saine, plus productive, de meilleure qualité et plus longue. Le Fonds investit principalement dans des actions ou des titres similaires émis par des entreprises dont les activités (mesurées par le chiffre d'affaires, la valeur de l'entreprise, le résultat avant intérêts et impôts ou des paramètres similaires) concernent en grande partie, sans s'y limiter, la santé, le bien-être, le mode de vie, les loisirs, l'éducation, la productivité des entreprises et les services favorisant une vie plus longue et de meilleure qualité.*

<b>Indice de référence utilisé</b>	<i>MSCI AC World (USD)</i>
<b>Utilisation d'Instruments financiers dérivés, Techniques de gestion efficace de Portefeuille Swaps de rendement total</b>	<p><i>Instruments financiers dérivés:</i> Afin de réduire les risques (couverture) et les coûts et d'obtenir des plus-values supplémentaires. Le Fonds peut aussi avoir recours à des instruments financiers dérivés sur Actions A chinoises. Pour plus d'informations, consultez la section «Comment les Fonds utilisent les instruments dérivés et les techniques».</p> <p><i>Utilisation de Swaps de rendement total:</i> Pas d'utilisation de Swaps de rendement total.</p> <p><i>Techniques de gestion efficace de portefeuille:</i> Pas d'utilisation de Prêts de titres, de Mises en pension et de Prises en pension.</p>

<b>Gestionnaire d'investissement</b>	<i>PICTET AM SA</i>
--------------------------------------	---------------------

<b>Approche d'exposition globale</b>	<i>Approche par les engagements</i>
--------------------------------------	-------------------------------------

<b>Effet de levier</b>	-	-
<b>Informations sur la transaction</b>	<i>Jour de valorisation (Jour 1)</i>	<i>La VNI sera calculée chaque Jour ouvrable</i>
	<i>Heure limite</i>	<i>Jour 1, avant 13h00 CET *</i>
	<i>Jour de calcul</i>	<i>Jour 1</i>
	<i>Transaction réglée</i>	<i>1 Jour de semaine suivant le Jour 1 (souscriptions) 2 Jours de semaine suivant le Jour 1 (rachats)</i>

*\*Dans le cas de conversions entre fonds dont les heures limites diffèrent, la première s'applique*

<b>Devise</b>	<i>USD</i>
---------------	------------

<b>SRRI</b>	<i>(6)- Classe de risque élevée</i>
-------------	-------------------------------------

<b>Montant de souscription initial minimum</b>	<i>I: USD 1 million</i> <i>A: Voir <a href="http://pictet.com/assetmanagement">pictet.com/assetmanagement</a></i> <i>P: -</i> <i>R: -</i> <i>S: -</i> <i>Z: -</i> <i>J: USD 150 millions</i>
--	--

**PICTET – HUMAN****PICTET- HEALTH  
(à renommer PICTET – LONGEVITY)**

<b>Frais de gestion maximum</b>	<i>I: 1,20% A: 1,20% P: 2,40% R: 2,90% S: 0% Z: 0% J: 1,00%</i>
---------------------------------	---

<b>Frais de gestion maximum <sup>(1)</sup></b>	0,30%
--	-------

<b>Frais de gestion Banque Dépositaire maximum</b>	0,05%	0,07%
--	-------	-------

<b>Classification SFDR</b>	<i>Article 8 du SFDR</i>
----------------------------	--------------------------

(1) Une commission supplémentaire de 5 points de base s'applique aux classes d'actions couvertes.

Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal afin d'analyser l'incidence fiscale de la Fusion pour vous. Si vous le souhaitez, vous pouvez demander le rachat sans frais de vos Actions à tout moment jusqu'au calcul de la valeur nette d'inventaire au 5 novembre 2025.

Si vous souhaitez recevoir plus d'informations sur la Fusion, veuillez nous contacter au +352 46 71 71 7666.

**Le dernier Prospectus est disponible sur [pictet.com/assetmanagement](http://pictet.com/assetmanagement) et sur demande au siège social de la SICAV.**

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé.

Pour toute autre question ou demande d'informations supplémentaires, veuillez contacter la société de gestion ou votre conseiller financier.

Veuillez agréer, cher Actionnaire, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Pour la SICAV

Suzanne Berg

Benoît Beisbardt